

AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N° 12 // MAI-AOÛT 2009

DÉPLACEMENT

Le garde des Sceaux à Bagnex

C'est dans une structure d'hébergement que Mme Michèle ALLIOT-MARIE, ministre d'Etat, ministre de la Justice et des Libertés, a effectué sa première visite *p. 2*

CONVENTION

L'insertion version Paca

Plus de 1 600 mineurs bénéficient du dispositif Justice-Région. *p. 2*

PROJET STRATÉGIQUE NATIONAL

Le DPJJ à la rencontre des magistrats

Philippe-Pierre CABOURDIN expose les orientations de la PJJ aux magistrats dans les 9 inter-régions. *p. 3*

INSERTION

Parcours du Goût 2009

La manifestation fête ses 10 ans dans un décor royal. *p. 5*

POINTS DE VUE

L'action éducative au pénal

Vincent HUBAULT, chef du bureau des méthodes et de l'action éducative, Xavier CHARLET, juge des enfants au TPE de Boulogne-sur-Mer. *p. 8*

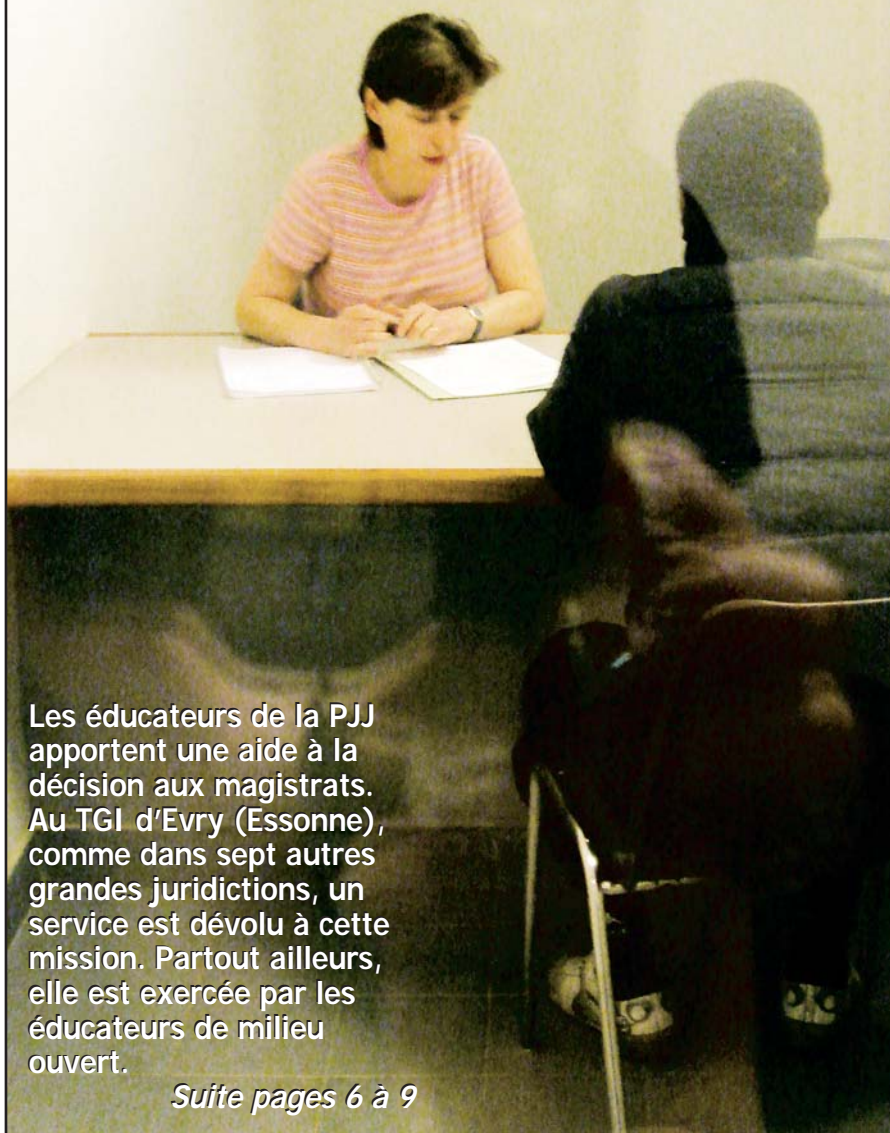
PORTRAIT

Hôtes d'accueil

Yvonne et Bernard MILON hébergent des mineurs placés au pénal. *p. 12*

PERMANENCE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU TRIBUNAL

Au service de l'urgence



Les éducateurs de la PJJ apportent une aide à la décision aux magistrats. Au TGI d'Evry (Essonne), comme dans sept autres grandes juridictions, un service est dévolu à cette mission. Partout ailleurs, elle est exercée par les éducateurs de milieu ouvert.

Suite pages 6 à 9

À NOTER

ENVIRONNEMENT
Chantiers VVV

© D.R.

Chantiers VVV sur le site forestier de Lorraine, printemps 2009.

Chaque année, durant les vacances scolaires, des mineurs pris en charge dans les services de Meurthe-et-Moselle contribuent à la préservation de la faune et de la flore de sites déterminés par la convention qui lie la PJJ avec le Conservatoire des sites lorrains. C'est dans le cadre de ces chantiers Ville Vie Vacances que 7 mineurs de l'Unité éducative d'activités de jour de Nancy ont participé, fin juin, à l'aménagement d'une plage en ville (fabrication de coffrages pour retenir le sable) pour les habitants du quartier du Haut-du-Lièvre de Nancy. Cette opération, créée par le centre social La Clairière, existe depuis 2 ans. En 2008, 80 mineurs ont participé aux chantiers VVV de la PJJ 54.

FORUM

Sport et santé
dans le Val-de-Marne

La Protection judiciaire de la Jeunesse du Val-de-Marne a organisé le 24 juin son premier forum Sport, Culture et Santé au Palais des Sports de Créteil. 250 mineurs de 14 à 18 ans, issus des services de la PJJ (secteur public et secteur associatif), de classes-relais ou d'associations de prévention ont découvert et participé à de nombreuses activités : boxe éducative, escalade, escrime. De nombreux stands de prévention santé, tenus par des professionnels, étaient également à leur disposition.

DÉPLACEMENT DU GARDE DES SCEAUX

Michèle Alliot-Marie
visite le foyer de Bagneux

Pour son premier déplacement consacré à la justice des mineurs, Mme Michèle Alliot-Marie, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, a visité le 29 juin, une structure d'hébergement classique de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : le Foyer d'action éducative (FAE) et l'Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Bagneux dans les Hauts-de-Seine. Accompagnée de Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, le garde des Sceaux a visité les locaux, en présence de Patrick Strzoda, préfet des Hauts-de-Seine, d'Alain Nuée, premier président de la Cour d'appel de Versailles, Jean-Amédée Lathoud, procureur général de la Cour d'appel de Versailles, Jean-Marc Fayolle, directeur inter-régional adjoint Ile-de-France, et



© CAROLINE MONTAGNE / DICOM

Michèle Alliot-Marie et l'équipe éducative de l'UEAJ de Bagneux.

Francis Saint-Martin, directeur départemental de la PJJ des Hauts-de-Seine. La ministre s'est montrée très à l'écoute et a pris le temps d'échanger avec le directeur du foyer, Marc Durantel et Eglantine Morineau, directrice du Centre d'action éducative et d'insertion (CAEI) ainsi que l'ensemble des personnels présents. Michèle Alliot-Marie a conclu ce premier déplacement par la visite du restaurant d'ap-

plication Le Far (Formation adolescent restauration) où les mineurs pris en charge à l'UEAJ bénéficient d'une préformation aux métiers de bouche. Evoquant cette question de l'insertion avec les éducateurs, le garde des Sceaux a souligné la nécessité de promouvoir les « beaux parcours » d'anciens mineurs sous mandat judiciaire, exemples concrets de réussite pour l'institution et la société. ■

JUSTICE-RÉGION

L'insertion version Paca

GARANTIR l'accès au droit, soutenir le parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle, lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des personnes détenues, tels sont les objectifs de la convention Justice-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) 2007-2009.

Elle permet notamment à la Protection judiciaire de la Jeunesse de développer et compléter l'offre des activités mises en œuvre par les Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) des divers départements. En outre, elle garantit pour les mineurs une conti-

nuité de leur prise en charge en matière d'insertion scolaire et professionnelle au-delà du temps judiciaire.

C'est le cas de Julien, 17 ans, soumis à un contrôle judiciaire de trois mois avec obligation de s'inscrire dans une action de formation. Suivi par l'Unité éducative de milieu ouvert Marseille-Sylvestre, il a été présenté à l'association Appel d'Air. Pendant 11 mois, Julien a bénéficié d'un encadrement par des formateurs en métallerie, menuiserie et savoirs de base et a participé à l'activité d'éco-production de mobiliers urbains. Cette



© D.R.

L'activité d'éco-production de mobiliers urbains.

formation lui a permis, à terme, de mener à bien son projet professionnel et d'intégrer les Compagnons métalliers de Marseille. En 2008, 670 mineurs ayant le statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle pris en charge par le secteur associatif ainsi que 967 mineurs pris en charge par les douze UEAJ du secteur public ont bénéficié de ce dispositif. ■

ORIENTATIONS

Le DPJJ à la rencontre des magistrats

PHILIPPE-PIERRE CABOURDIN, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse (DPJJ), s'est rendu, en mai et juin, sur le territoire des neuf directions inter-régionales de la PJJ pour échanger et exposer aux chefs de cour, de juridictions et magistrats de la jeunesse de toutes les juridictions de France les orientations de la Protection judiciaire de la jeunesse prises, pour les trois ans à venir, dans le cadre du Projet stratégique national (PSN). Que ce soit à Rennes, Aix-en-Provence, Nancy, Lyon, Paris, Orléans, Toulouse, Bordeaux ou encore Lille, l'ensemble des chefs de cour et magistrats ont répondu présent à l'invitation du directeur de la PJJ.



A l'ENM de Bordeaux le 23 juin.

Ce dernier a engagé un échange sur les orientations issues des décisions législatives ou gouvernementales passées ou en projet en matière de justice pénale des mineurs. Le cadre de ces réunions a permis des discussions ouvertes entre le directeur de la PJJ, les directeurs inter-régionaux de la PJJ et les magistrats sur les orientations, les dispositifs législa-

tifs, l'avant-projet de code de la justice pénale des mineurs, l'articulation entre justice pénale et justice civile, entre la PJJ et les Conseils généraux. Les débats nourris ont permis de souligner la nécessaire coordination entre les divers acteurs pour la meilleure efficacité et la meilleure cohérence possibles de la chaîne de traitement pénal des mineurs. ■

© LAURENCE GUINÉE / DIRPJJ SUD-OUEST

À NOTER

INITIATIVE
Un éducateur
au collège

© D.R.

Pour la troisième année consécutive, dans le cadre de leur cour d'instruction civique, les élèves de 4^e du collège de Rieupeyroux (Aveyron) ont reçu le 7 mai la visite de professionnels de la justice et de la sécurité, parmi lesquels Christian Tieys, chef de l'Unité éducative de milieu ouvert d'Albi. Avec un gendarme, le maréchal des logis-chef Bruno Gayet, et un juge du tribunal de Millau, Jean-Marc Anselmi, ils ont expliqué aux élèves leurs missions et rôles respectifs. Cette initiative a vu le jour grâce à Alain Gros, principal du collège, assesseur au tribunal pour enfants de Rodez. Les intervenants, en présence des professeurs, ont fait prendre conscience aux adolescents qu'ils peuvent, à tout moment, devenir justiciables, en tant que victime ou prévenu.

NOUVELLE CONVENTION
Bienvenue à la ferme

Une convention a été signée le 17 juin entre le directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse, Philippe-Pierre Cabourdin, et les réseaux des fermes d'accueil à dimension sociale : FNCIVAM, Accueil paysan et GIFAE. Cet accord permettra d'accueillir au sein de fermes pédagogiques une cinquantaine de mineurs sous mandat judiciaire (mesures de réparation, travaux d'intérêt général, mesures de placement ou de milieu ouvert, séjours de rupture, mesures d'activité de jour).

CONVENTION CROIX ROUGE
29 actions
en régions

SUITE à la convention passée en novembre 2008 entre la DPJJ et la Croix Rouge française, 29 accords locaux ont été signés ou sont en passe de l'être pour développer des actions auprès des mineurs confiés à la PJJ : stages civiques, examens AFPS (Grand-Est), mesures de réparation et de travaux d'intérêt général (Sud-Est, Grand-Nord et Sud-Ouest). L'association intervient à la maison d'arrêt de Liancourt et à la Maison des parents de l'EPM de Lavour. Des actions dans les maisons d'arrêt de Tours et de Pau sont en projet. ■

ENPJJ

Classe préparatoire intégrée :
36% d'admis

9 DES 25 ÉLÈVES stagiaires de la première promotion de la classe préparatoire intégrée de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), créée en octobre 2008, ont été reçus au concours externe d'éducateur. « 36% d'admis, c'est un bon résultat, selon Jean-Louis Daumas, directeur de l'école. L'aboutissement de cinq mois de travail intensif ; celui des élèves, mais également des formateurs qui ont entièrement créé les contenus de leurs enseignements ».

Tutorat, prise en charge financière de la formation, de l'hébergement et de la restauration, les élèves ont bénéficié de conditions d'apprentissage optimales. C'est dans le cadre



Le grand amphi de l'ENPJJ.

© LAURENCE GUINÉE / DIRPJJ SCORE

de la politique de l'égalité des chances que les directions du ministère de la Justice ont ouvert dans les quatre écoles nationales une classe préparatoire intégrée pour offrir les meilleures conditions possibles à des jeunes bac+2 qui, de par leur situation géographique, sociale ou familiale, n'auraient pu bénéficier d'une préparation de qualité. Les 25 élèves de la deuxième promotion ont été sélectionnés parmi une cinquantaine de candidatures. Rentrée le 3 septembre. ■

À NOTER

SOLIDARITÉ

Rêves de gosse 2009



© C.-A. BERTRAND / DIRPJJ DIRCOM

Chaque année, l'association "Les Chevaliers du ciel" offre à des enfants malades ou souffrant d'un handicap la possibilité d'effectuer un baptême de l'air à bord de monomoteurs. Partenaire de ce tour de France aérien, qui s'est déroulé du 22 au 30 mai, le ministère de la Justice était représenté sur chacune des 9 villes étapes par le président du TGI de Troyes et le chef de service éducatif à l'Unité éducative de milieu ouvert du Val-d'Oise, tous deux pilotes membres de l'association. A chaque étape, près de 50 mineurs pris en charge par les services locaux de la PJJ, ont accompagné ces enfants « cabossés par la vie », comme les appelle le président fondateur de l'association, sur les stands du village des jeux. Une responsabilité que les mineurs ont tous pris à cœur.

RENCONTRES
SCÈNE JEUNESSE
Art accessible

90 mineurs et 65 encadrants ont participé aux 10^{es} Rencontres Scène Jeunesse du 3 au 6 juin à Jacou, près de Montpellier. Organisée par la PJJ de l'Hérault, avec la Compagnie du Pas'sage et le Centre d'action éducative et d'insertion de Montpellier, cette manifestation propose à des mineurs sous mandat judiciaire des ateliers culturels et sportifs. Trois jours pour découvrir un univers artistique et développer la créativité.

37^E CHALLENGE MICHELET

Dépasser ses limites

262 mineurs placés sous mandat judiciaire se sont affrontés, en toute sportivité, du 18 au 23 mai à Quimper dans le Finistère.

NEUF ÉQUIPES représentant les inter-régions de la Protection judiciaire de la Jeunesse et deux équipes européennes, l'une belge et l'autre espagnole, ont participé à l'édition 2009 du Challenge Michelet. Rempotée par la délégation Sud-Est, cette manifestation nationale, créée en 1972, vise à favoriser l'insertion des mineurs suivis par la PJJ grâce aux valeurs véhiculées par le sport. Epreuves de football, de basketball, d'athlétisme, de natation, de cross et d'escalade, 197 garçons et 65 filles, issus de 73 services de la France entière. Préparés pour ces olympiades pendant de nombreux mois dans les structures les prenant en charge, les jeunes compétiteurs ont été accompagnés et encadrés par 104 de leurs éducateurs pour une semaine de rencontres.

Placées sous le signe du fair-play, du goût de l'effort et de la solidarité, les épreuves, organisées par la direction inter-régionale (DIR) Grand-Ouest, avec le département du Finistère, se sont déroulées sur l'ensemble des équipements sportifs mis à disposition par la ville de Quimper. En marge de la compétition, l'infirmier de la PJJ du Finistère a orchestré un parcours santé au profit des mineurs sur le site des épreuves d'athlétisme, commentées par Lionel Chamoulaud, journaliste sportif. Les infirmiers de la DIR Grand-Ouest et des intervenants de la prévention routière et de la Ligue contre le cancer ont animé des stands de sensibilisation aux risques de consommation de produits



© GILLES BELAIR / DIRPJJ GRAND-UEST

Philippe-Pierre Cabourdin, DPJJ, rencontre les délégations.

psycho-actifs (simulateurs, voiture-tonneau).

Les personnalités venues encourager les mineurs, parmi lesquelles Roland Jourdain, vainqueur de la Route du rhum 2006, Stéphane Guyvarc'h, vainqueur de la Coupe du monde 1998 de football, tous deux parrains cette année et Hervé Guermeur, joueur du Stade Rennais, vainqueur de la coupe de France 1971, se sont réjouis de la motivation des participants. Ambiance et fierté régionale auront marqué

ce 37^e Challenge Michelet. L'édition 2010, organisée par la direction inter-régionale Centre-Est, est déjà en préparation à Grenoble.

Elle est endeuillée par la disparition, le 5 juillet, de Roland Patrynski, à l'âge de 63 ans, des suites d'une longue maladie. Ancien chef de cabinet du directeur de la PJJ, grand sportif, il était le président actif et passionné de l'association nationale Edmond Michelet-Henri Bailly depuis son origine. ■

Un médaillé en exemple

CHAMPION paralympique d'escrime, plusieurs fois médaillé d'or aux championnats d'Europe et du monde, Cyril Moré est désormais le parrain de la délégation Centre-Est. Très investi durant les préparatifs du Challenge, il a rencontré les jeunes compétiteurs à plusieurs reprises, lors du week-end de préparation, ou d'un match de basket handisport pendant lequel ils ont pu jouer en fauteuil et ressentir l'effort physique que cela requiert. Cyril Moré a tenu à soutenir ses filleuls à Quimper, à l'occasion de la cérémonie de clôture. A



© : D.R.

l'annonce des résultats, il s'est montré aussi ému que les mineurs en apprenant qu'ils obtenaient la deuxième marche du podium. Ce champion de cœur poursuivra l'aventure en 2010 aux côtés de la délégation Centre-Est en assurant un coaching de l'équipe tout au long de l'année pour les préparer à la 38^e édition qui se déroulera, chez lui, à Grenoble. ■

PARCOURS DU GOÛT

Un anniversaire dans un cadre royal

Les Parcours du Goût ont soufflé leurs dix bougies les 13 et 14 juin dans les jardins du Palais des Rois de Majorque à Perpignan. 85 mineurs sous mandat judiciaire ont élaboré des recettes devant un jury de professionnels.

LASAGNES de homard, verrines aux couleurs du soleil, filet de sabre... les yeux et les papilles s'en souviennent encore ! C'est dans un décor royal que se sont déroulées les épreuves du non moins prestigieux concours gastronomique qui fêtait ses dix ans.

Organisé cette année par la direction inter-régionale Sud, il a rassemblé, 85 mineurs accompagnés de leurs éducateurs issus de 18 services du secteur public et du secteur associatif habilité. L'exercice consiste pour chaque équipe à réaliser en quarante minutes, devant un jury de professionnels, une recette imaginée au préalable. Thème imposé 2009 : « Entre mer et montagne, un cru catalan ». En parallèle, chaque délégation monte et décore un stand présentant sa région et propose des dégustations au public, sous l'œil critique de grands noms de la restauration.

PRIORITÉ À L'IMPLICATION DES MINEURS

Aboutissement d'un travail de plusieurs mois dans les structures de la Protection judiciaire de la Jeunesse (restaurants d'application, ateliers d'insertion) encadré par les professeurs techniques et les éducateurs, les Parcours du Goût permettent aux mineurs de se découvrir des talents insoupçonnés.

Participer à ce concours permet de faire accéder les mineurs sous mandat judiciaire aux métiers de la cuisine et de la restauration et ouvre à certains de réelles perspectives d'insertion. Pierre, 16 ans,



© AMÉLIE LE GOUPLIT / DIRP-JU SUD

s'apprête ainsi à commencer un stage professionnel. Jérémy est en apprentissage depuis deux ans à Troyes et Arnaud a travaillé dans un restaurant de Nancy. Sculpture sur fruit, cuisine scientifique, santé et saveurs, divers ateliers étaient proposés. Au-delà de la compétition, priorité est donnée à l'implication des mineurs. « *L'essentiel, c'est que les jeunes participent et s'investissent* », comme aime à le rappeler Jacky Perrault, maître ouvrier cuisinier à Nevers et président du jury Stands. Quant à Henri Ronde, vice-président des Toques Blanches du Roussillon et président du jury Recettes, il a reconnu avoir eu des « *difficultés à départager la meilleure équipe* » tant le niveau était « élevé ».

Si les prestations de l'ensemble des chefs en herbe ont été excellentes, un concours reste un concours. Deux équipes se sont distinguées et se sont vu remettre une Toque de cristal. Grâce à ses fleurs de courgettes et gambas aux deux cuissons, l'association départementale d'insertion des Jeunes de Bavilliers (Territoire-de-Belfort) a emporté la première place en catégorie « professionnels » et l'Unité éducative d'activités de jour d'Épinal (Vosges) s'est distinguée avec son gaspacho de fruits de saison et son croustillant d'algue à la myrtille pour la catégorie « Occasionnels ». Les prix des stands les mieux décorés ont été décernés au Centre d'action éducative de Dijon (Côte-d'Or) et au Centre de placement immédiat de Roanne (Loire). ■

À NOTER

PRÉVENTION

La santé par le jeu



Créé par le Planning familial et la Protection judiciaire de la Jeunesse locale de la Sarthe pour prévenir les conduites à risques chez les adolescents, "100% prévention santé" est un coffret constitué de cinq jeux réalisés sur les thèmes de la contraception, des addictions, du VIH-hépatites et des infections sexuellement transmissibles, de la sexualité et de la santé des adolescents. Destinée aux 15-25 ans, cette boîte de jeux constitue un outil pédagogique qui permet aux éducateurs d'aborder de manière ludique des réflexions sur ces thèmes avec les mineurs dont ils ont la charge, en individuel lors des bilans de santé par exemple, ou en petits groupes de trois à quatre personnes. Tous les numéros verts nationaux liés à ces thématiques ont été répertoriés et sont inclus dans ce coffret tiré à 3 000 exemplaires. Pour tout renseignement, contacter l'infirmière départementale de la Sarthe.

LE CHIFFRE CLEF

9

C'est le nombre de plateformes de gestion inter-régionales de services, communes aux différentes directions du ministère qui seront lancées en 2010-2011.

Elles devront permettre au ministère de la Justice et des libertés d'optimiser ses moyens en les mutualisant.

À NOTER

ADOS DIFFICILES
DU de Paris 2009-2010

Ce diplôme universitaire, intitulé

" Adolescents difficiles approche psychopathologique et éducative ",

s'adresse aux professionnels ou bénévoles confirmés ayant au minimum 3 ans d'expérience auprès des adolescents dans les domaines de la santé, du social, de l'Education nationale, de la Justice et de la Police ou de la Gendarmerie.

La formation se déroule sur deux jours mensuels de séminaire pendant 9 mois (conférences, tables rondes, présentations de pratiques, analyses de situations).

La formation dirigée par le professeur Philippe Jeammet dresse un état actuel des connaissances psychologiques, psychopathologiques, psychosociales, sociologiques, pédagogiques et juridiques, nécessaires à la compréhension des " adolescents difficiles " et de leur environnement ; faciliter la communication et la connaissance mutuelle entre des acteurs de cultures institutionnelles et professionnelles différentes ; analyser les expériences pour une compréhension mutuelle des missions de chacun ; élaborer un réseau dynamique de prise en charge.

Six autres diplômes universitaires " adolescents difficiles " sont proposés en France.

Renseignements :
01 44 77 72 07

PERMANENCE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU TRIBUNAL

Les éducateurs de la PJJ a

Dans le cadre de la permanence éducative auprès du tribunal, les éducateurs de la Protection apportent une aide à la décision aux magistrats. Au TGI d'Evry (Essonne), comme dans sept service est dévolu à cette mission. Partout ailleurs, elle est exercée par les éducateurs de mi

RECUEILLIR des renseignements socio-éducatifs sur le mineur afin d'apporter un éclairage le plus complet possible aux magistrats, rechercher des solutions alternatives à l'incarcération, telles sont les principales missions de la permanence éducative auprès du tribunal. Sept éducateurs exercent cette fonction au Service éducatif auprès du tribunal (SEAT) d'Evry, ouvert 365 jours par an. « *Nous fonctionnons comme le service d'urgences d'un hôpital*, souligne Jean-Pierre Ferrovicchio, directeur du SEAT. *On fait les premières constatations puis on pose un diagnostic pour proposer une orientation* ».

Systématiquement, si le mineur est connu, les éducateurs de la permanence éducative se mettent en relation avec le service de milieu ouvert qui suit le mineur. Malgré le contexte d'urgence du déferrement, ces passerelles permettent d'appréhender la chaîne de traitement pénal dans sa globalité. Pour qu'elles soient pertinentes, les propositions faites au magistrat doivent tenir compte des stratégies judiciaires et éducatives antérieures.

Les éducateurs sont informés des déferrements, directement par le substitut du procureur ou en consultant, la veille au soir, le tableau du centre opérationnel du parquet. Y sont mentionnés l'heure du déferrement, le délit ou le crime commis ainsi que les requêtes du substitut.



Une éducatrice du SEAT au TGI d'Evry accueille le mineur et ses parents.

Après une nuit passée au commissariat, William, 16 ans, s'apprête à rencontrer Danièle Bernot, éducatrice au SEAT, au petit dépôt du Tribunal de grande instance (TGI) d'Evry, avant d'être déféré devant le juge des enfants (JE).

« LES ÉDUCATEURS NOUS
APPORTENT UN AUTRE REGARD »

L'entretien se déroule sous surveillance policière. Suivi par la PJJ depuis juin 2008, William, déscolarisé depuis la rentrée dernière, a un passé judiciaire lourd. C'est son troisième déferrement et deux affaires seront bientôt jugées.

L'éducatrice recherche un maximum d'informations, notamment auprès du service qui suit le mineur, pour rédi-

ger le Recueil de renseignements socio-éducatifs (RRSE) qu'elle transmettra au juge avant l'audience. Un quartier nocif, des histoires de bandes rivales et de trafic de stupéfiants, William craint les représailles. Un éloignement semble nécessaire. Au vu des faits, Danièle sait qu'il encourt une incarcération. « *En l'espèce, le juge des enfants est susceptible de saisir le juge des libertés et de la détention*, explique l'éducatrice. *Je dois l'anticiper et trouver, au cas où, une alternative à l'incarcération à proposer au magistrat, obligatoire quand un mandat de dépôt est requis* ».

Danièle questionne William sur sa situation, son parcours, sa scolarité et sa santé. Le mineur est peu

au service de l'urgence

judiciaire de la Jeunesse
autres grandes juridictions, un
milieu ouvert.



ents dans le cadre d'une COPJ.

© DPJ/SCORE / LAURENCE CAVIE / DPJ/SCORE

loquace. Sous contrôle judiciaire, il ne se présente à aucun rendez-vous. Avec fermeté, l'éducatrice lui fait prendre conscience de la gravité de ses actes. « Tu vas être présenté au juge pour être mis en examen. Tu encours dix ans de prison. Il est urgent que tu te ressaisisses ».

William demeure impassible. Danièle reçoit ensuite la mère, informée de la présentation de son fils, dans un bureau proche du dépôt. Elle lui expose ce qu'il encourt. Visiblement à bout, elle "encaisse". Danièle cherche à savoir s'il existe une possibilité d'éloignement familial. La maman fait état d'une tante qui vit à l'étranger mais qui travaille et serait tout autant dans l'incapacité de

surveiller le jeune homme. L'éducatrice décide d'écarter cette solution trop incertaine. Au TGI, les minutes s'écoulent, inexorablement. Il faut trouver une solution d'ici à l'audience qui se tiendra en fin de journée. « Nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire au tribunal, précise le directeur du SEAT. Nous travaillons avec nos collègues de milieu ouvert et d'hébergement. Il est essentiel que les éducateurs aient une excellente connaissance des services ». Un placement dans un Centre éducatif renforcé (CER) dans le sud de la France apparaît la meilleure des propositions à présenter au juge des enfants. Danièle téléphone. William peut y être accueilli le soir même. Dans la foulée, l'éducatrice rédige, dans une trame définie, son RRSE et mentionne cette opportunité. Faisceau d'informations recoupées sur l'environnement et l'évolution du mineur, le RRSE permet

d'apporter, dans un délai très court, des éléments d'information, nécessaires à la prise de décision du magistrat. « Les propositions des éducateurs nous permettent, au moment des déferrements, de nourrir nos réquisitions pour le JE, souligne Elisabeth Ienné-Berthelot, substitut et chef de la section mineurs au TGI d'Evry. Nous sommes bien sûr libres de requérir mais je dois dire que nos constats se rejoignent presque toujours ; le volet éducatif doit être pris en compte ». Avant l'audience, Danièle n'a qu'un étage à descendre pour remettre à Eloi Buat-Ménard, JE au TGI d'Evry, sa proposition concernant William. Un temps privilégié qui permet à l'éducatrice d'argumenter sa proposition. Le juge écoute et prend des notes. Il envisage d'ordonner un deuxième Contrôle judiciaire (CJ) avec éloignement en CER, pour permettre au mineur de res-

Suite page 8

L'activité juridictionnelle d'Evry

LA JURIDICTION des mineurs, qui compte 8 JE, a rendu 1 131 décisions en matière pénale (848 en chambre du conseil, 283 devant le TPE). Le parquet a engagé 1 908 poursuites (873 convocations devant le procureur de la République, 711 COPJ, 324 requêtes devant le juge). Le juge d'instruction a été saisi pour 70 affaires. 1 414 RRSE ont été effectués par le SEAT. 63 mineurs ont été vus dans le cadre d'une évaluation avant jugement, situations anciennes

justifiant une actualisation des éléments d'appréciation. Le SEAT a traité les situations de 589 mineurs déferés en 2008 contre 522 en 2007 (30 déferés dans le cadre de commissions rogatoires, 174 mineurs faisaient l'objet d'une requête de mandat de dépôt). 82 mineurs ont fait l'objet d'une incarcération, 33 ont fait l'objet d'un éloignement familial et 66 d'un placement. 950 mineurs ont fait l'objet d'une COPJ mise en examen ou jugement. ■

DANS LES TEXTES

LES MISSIONS ÉDUCATIVES EXERCÉES AU TRIBUNAL

Un service éducatif a été créé auprès de chaque tribunal de grande instance pourvu d'un tribunal pour enfants par arrêté du 30 juillet 1987. Ses missions : l'apport de renseignements utiles sur la situation du mineur ainsi qu'une proposition éducative, le suivi des mineurs incarcérés, l'accueil et l'information des mineurs et des familles se présentant au tribunal. Un bilan de fonctionnement, réalisé en 2000 auprès des services de la DPJJ et des magistrats de la jeunesse, a notamment démontré que le dispositif ne permettait pas de garantir une équité de prise en charge entre les mesures exercées au tribunal et celles confiées aux centres d'action éducative. Une organisation unique, au regard des différences de taille et de moyens des juridictions ne pouvait être conservée. La réforme des SEAT a été menée en application de la note de la DPJJ du 15 mai 2001 relative aux missions éducatives exercées au tribunal, confortée par le décret 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la PJJ. La mission éducative auprès des tribunaux est désormais assurée dans tous les tribunaux pour enfants, soit par les services éducatifs auprès des tribunaux (SEAT) pour les juridictions les plus grandes, soit par les services de milieu ouvert où une unité éducative spécifique peut lui être dédiée (UEAT). Depuis la LOPJ du 9 septembre 2002, cette mission ne comprend plus le suivi des mineurs détenus, et a été transférée aux services de milieu ouvert.

À NOTER

EPM DE LAVOUR

Réunion de familles

Partant du constat que, depuis l'ouverture en 2007 de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Lavour, 50 % des mineurs incarcérés n'ont pas reçu de visites de leurs proches, la Protection judiciaire de la Jeunesse, l'Administration pénitentiaire, l'Éducation nationale et l'Unité de consultation et de soins ambulatoires ont organisé, le 1er juillet, une journée à destination de huit familles qui ont fait le déplacement. Cette démarche de sensibilisation, amorcée dès septembre 2008 avec l'ouverture de la Maison de parents à proximité, leur a permis de mieux comprendre le travail des éducateurs, des professeurs et du personnel soignant effectué au quotidien auprès de leurs enfants.

ROLAND GARROS

Jeu, set et match pour 31 mineurs



Depuis trois ans, la Fondation BNP-Paribas offre l'opportunité à des mineurs suivis par la PJJ et inscrits dans une activité sportive régulière de vivre le temps d'une journée au rythme des Internationaux de Roland Garros. 31 mineurs issus de 9 services PJJ des directions inter-régionales d'Ile-de-France (93, 91 et 94) et du Grand Nord (Saint-Omer et Boulogne/Mer), accompagnés de leurs éducateurs, ont pu suivre les matchs du 27 mai et découvrir un sport qu'ils ne connaissaient que via le petit écran.

PERMANENCE ÉDUCATIVE AUPRÈS DU TRIBUNAL : LES ÉDUCATEURS DE LA

pecter son CJ en cours. « Si les éducateurs n'étaient pas là ce serait catastrophique, confie Eloi Buat-Ménard. Ils synthétisent la situation et nous apportent un autre regard. En lien avec les services, ce sont eux qui recher-

chent la faisabilité des mesures, notamment en matière de placement ».

Les éducateurs entretiennent de très bons rapports avec les magistrats. Une relation favorisée par une proximité physique. Les éducateurs

occupent six bureaux au TGI dont un à l'étage du tribunal pour enfants et trois à l'étage du parquet. Les échanges sont quotidiens. L'éducatrice repart téléphoner au CER pour confirmer l'arrivée de William. Les heures s'égrai-

Une mission dévolue à tous les services de milieu ouvert

LE TGI D'ÉVRY, comme sept autres juridictions où l'activité et la taille justifient la présence d'un service au sein du tribunal, fait figure d'exception. Depuis 2001, (cf. "Dans les textes" page 7), les services éducatifs auprès de tribunaux n'exercent plus de mesures pénales qui relèvent désormais des services de milieu ouvert. C'est le cas des deux Unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) d'Orléans (Loiret). « Ici, la permanence auprès du TGI d'Orléans est une mission prioritaire », note Jean-Michel Bouthegourd, directeur du Service éducatif de milieu ouvert et d'insertion du Loiret.

Jusqu'en 2004, six éducateurs travaillaient au tribunal par rotation de trois, chaque semaine et le week-end. Depuis 2004, dix éducateurs de milieu ouvert de l'UEMO assurent une présence continue au tribunal, dans deux bureaux situés à côté du tribunal pour enfants. Chaque éducateur est ainsi présent une semaine par trimestre et d'astreinte le week-end, selon un planning trimestriel. Une réorganisation qui a « amélioré la qualité de la prise en charge », selon J.-M. Bouthegourd. Une "doublure" est, par ailleurs, prévue en



J.-M. Bouthegourd (à droite), directeur du STEMOI du Loiret, et trois des dix éducateurs assurant la mission PEAT au TGI d'Orléans.

cas de présentations multiples ou quand un placement éloigné est envisagé. En l'absence de SEAT, la PEAT est assurée par les éducateurs d'un des services de milieu ouvert.

LA POLYVALENCE DES ÉDUCATEURS DE MILIEU OUVERT

« Il existe une solidarité dans l'équipe, essentielle car nous travaillons sous pression et dans un délai très court, constate Soizic Isope-Guichard, éducatrice. Il n'est pas rare que le parquet nous appelle à 10h pour nous dire que le mineur sera présenté à 14h. Trouver une solution en si peu de temps n'est pas toujours évident ». Les éducateurs des deux UEMO prennent en charge en moyenne 250 mineurs en simultanément. Pour les éducateurs, suivre l'ensemble des mesures per-

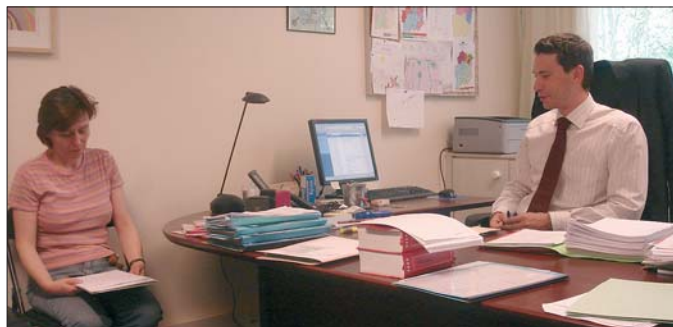
met une approche globale et cohérente du parcours d'un mineur. « Nous sommes multicaltres », poursuit Hocine Hadjab, éducateur. Travailler en milieu ouvert nous donne une bonne connaissance du terrain, des quartiers, et permet de répondre rapidement aux sollicitations du parquet ». Travailler à la PEAT fortifie les relations avec les magistrats. « Tous les juges des enfants et juges d'instruction ont confiance en notre professionnalisme. Notre polyvalence nous permet de démontrer aux magistrats que la solution n'est pas forcément le placement », précise Jean-Michel Bouthegourd. De janvier à mai 2009, la PEAT a assuré 30 présentations (11 mineurs placés, 8 incarcérés, 9 suivis en milieu ouvert et 3 hospitalisés). ■

PJJ AU SERVICE DE L'URGENCE

Suite de la page 7

ment, la mère déambule dans les couloirs. La directrice de l'association en charge du CER arrive et lui explique les modalités du départ de son fils le soir même. L'audience débute à 20h. Sans un regard pour sa mère, William arrive sous escorte. « *Je vous mets en examen et vais décider que faire de vous en attendant votre jugement*, explique Eloi Buat-Ménard. *Je vous envoie ailleurs pour vous permettre de respecter vos obligations et vous protéger. Si vous ne respectez pas une seule de vos obligations, je pourrai décider de votre détention* ». William signe le procès-verbal.

La nuit est tombée sur Evry. Un éducateur du CER s'apprête à faire 800 km pour accompagner le mineur sur son lieu de placement. Les éducateurs de la permanence éducative traitent également



L'éducatrice expose sa proposition au JE avant l'audience.

les convocations par officier de police judiciaire (COPJ) aux fins de jugement ou de mise en examen. Valérie Belair, éducatrice au SEAT, accueille Louis, 14 ans, visiblement angoissé. Reçu seul puis avec ses parents, le mineur comparaitra pour la première fois à la rentrée. Cet entretien d'évaluation, réalisé à l'aide du RRSE un mois après la commission du délit, vise à donner des pistes à l'éducatrice pour trouver la meilleure proposition à faire au magistrat. C'est aussi un

exercice pour Louis, jusqu'alors inconnu des services de la PJJ. Celui de prendre conscience de sa responsabilité et de verbaliser les choses avant d'avoir à le faire devant le juge. Au cours de cet entretien, Valérie démêle la pelote des problématiques du mineur. Une entrée au collège difficile, des phobies, une consommation de drogue et d'alcool. Peu à peu, l'éducatrice obtient de précieuses informations.

Louis, qui est suivi par un psychologue, a été adopté à 6 ans par sa famille d'accueil. Sa mère, dépassée, a demandé une aide à la parentalité. Après avoir renseigné les parents sur les suites de la procédure, l'éducatrice apprécie, en opportunité, de fixer un autre rendez-vous avec le mineur et sa famille un mois avant l'audience. Elle les informera de la proposition éducative qu'elle fera au magistrat. Ici, un stage de formation civique, organisé et animé par le SEAT pendant des vacances scolaires. « *Nous avons rempli notre mission quand on ne revoit pas le mineur au tribunal*, conclut M. Ferrovicchio. *Cela signifie que nous avons été un maillon d'une chaîne qui a contribué à l'orientation la meilleure possible pour les mineurs. Cela représente 60 à 70% d'entre eux* ». ■

VU D'EUROPE

ACCUEIL ROMAIN

Créé en 1989, le Centre de premier accueil (CPA) de Rome est une spécificité italienne qui accueille et héberge, dès leur interpellation et pour tous types d'infractions, 1 100 jeunes par an (dont 900 étrangers). Il est situé à la croisée des fonctions de police judiciaire et de justice des mineurs.

Dès les premières heures suivant l'interpellation, le CPA mène un travail éducatif et propose au juge des enfants des modalités de prise en charge. Ce temps permet de réunir des informations sur le mineur, d'établir les prémices d'une relation éclairante sur le passage à l'acte et d'organiser une audience avec un juge des enfants qui statuera sur les suites à donner à l'infraction commise. Cette audience se tient au sein même du CPA. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la prise en charge se veut dissuasive ; son organisation et son fonctionnement strict, son ambiance austère et son architecture carcérale y contribuent. Dans le même temps, ce doit être le point de départ d'un travail éducatif. Ce dispositif doit permettre une prise de conscience du mineur, et donc prévenir la récidive. Les investigations des travailleurs sociaux servent de support à ces échanges.

Au sein de la structure de placement, primo-délinquants et multirécidivistes se côtoient, indépendamment de leurs problématiques. Les évaluations disponibles montrent que le CPA a entraîné une diminution notable du nombre des mineurs incarcérés. Les services sociaux prennent le relais du centre de premier accueil, gage d'efficacité dans la durée.

BEX mineurs du TGI de Bobigny

EXPÉRIMENTÉ depuis mai 2007, le Bureau d'exécution des peines mineurs (BEX) du TGI de Bobigny (Seine-Saint-Denis) est un service du greffe du parquet. Sur 4 audiences du tribunal pour enfants, le SEAT garantit une permanence éducative pendant le temps d'audience et après le prononcé du jugement pour accueillir les mineurs non suivis par les services territoriaux du département. A proximité du tribunal pour enfants, il permet d'assurer la continuité de l'action judiciaire entre le prononcé de la décision et sa mise à exécution rapide. Le mineur, en présence de son représentant légal, est accompagné par un

éducateur qui lui explique la décision qui vient d'être prononcée. C'est l'occasion pour les éducateurs d'engager la première étape de l'exécution des mesures éducatives et des peines. Pour les mineurs non connus de la PJJ, ils font le lien avec le service chargé de mettre en œuvre la mesure éducative. Pour que la convocation au service soit immédiate ou inférieure à 7 jours, la création d'un guichet unique de greffe à Bobigny permettra d'étendre le BEX mineurs à l'ensemble des audiences du tribunal pour enfants. Au 30 avril 2009, il y avait 77 BEX mineurs et 41 missions BEX en France. 11 sont actuellement en projet. ■

À NOTER

17 OCTOBRE**Remise du prix
Bulles en Fureur 2009**

Chaque année, près de 800 mineurs pris en charge par la PJJ (secteur public, secteur associatif habilité, quartiers des mineurs et classes relais) se voient proposer de débattre et de voter pour désigner le meilleur ouvrage de bande dessinée parmi une sélection de six ouvrages. Organisé depuis 17 ans par la Protection judiciaire de la jeunesse et la ville de Rennes, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, le prix Bulles en fureur permet de leur redonner goût à la lecture et de développer leur esprit critique.

DU 18 AU 21 NOVEMBRE**Festival du film
d'éducation**

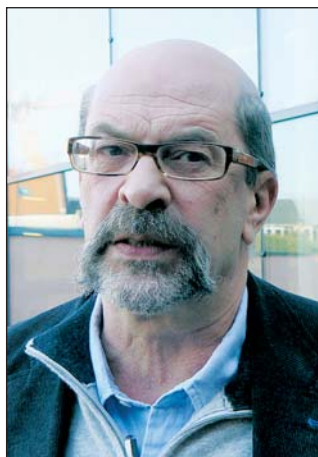
Organisé chaque année à Evreux, ce festival, créé en 2005, offre à un large public (parents,

responsables politiques, associations, collectivités locales, professionnels de l'éducation, enseignants, éducateurs, animateurs) l'accès à des œuvres de réalisateurs de fictions ou de documentaires sur les thèmes de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse. Des rencontres et des débats sont organisés sous forme de tables rondes animées par des professionnels de l'éducation. Cette année, la thématique portera sur les mixités culturelles, sociales, sexuées et leur implication en termes d'éducation.

www.festivalfilmeduc.net

A PROPOS DE LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE AU PÉNAL**Vincent HUBAULT****Chef du bureau des méthodes et de l'action éducative**

L'ACTION d'éducation au pénal s'inscrit dans un cadre judiciaire contraint, dans le respect de la procédure pénale. La dimension d'éducation est réaffirmée dans le code de justice pénale des mineurs. Cette approche n'est en rien dénaturée. La loi pénale rend possible, ou à nouveau possible, l'action d'éducation en garantissant un processus éducatif. Cette orientation, engagée depuis 1998, est l'opportunité d'améliorer la qualité de notre intervention, grâce à un cadre plus rigoureux. L'investigation doit être renforcée afin de mieux connaître l'environnement du mineur, les conditions du passage à l'acte et sa nature. Elle constitue une meilleure



© EUGÉNIE MARIE / DPJ-SCORE

garantie pour élaborer un projet éducatif en adéquation avec les besoins. Nous travaillons ainsi sur des thématiques spécifiques (mineurs auteurs d'abus sexuels, mineurs violents, délits liés aux stupéfiants). Le fait de se départir des mesures civiles

permet d'accroître la qualité et l'efficacité de la prise en charge d'un plus grand nombre de mineurs ayant commis des actes de délinquance, ce qui répond aux attentes des juridictions.

L'action d'éducation au pénal doit se concevoir comme un maillon d'une prise en charge globale. La spécialisation des services de la Protection judiciaire de la Jeunesse, en tant qu'opérateurs au pénal, justifie le renforcement des liens avec les partenaires, toujours plus nombreux, avec lesquels nous devons travailler en coordination pour qu'ils contribuent au renforcement de la qualité des réponses apportées et prennent notre relais. ■

Xavier CHARLET**Juge des enfants au TPE de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)**

JE SUIS globalement très satisfait de la prise en charge par les structures de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ). En cela, je regrette qu'elle ne soit plus opératoire au civil car elle dispose d'un véritable savoir-faire.

A l'occasion du recentrage au pénal, les équipes éducatives pourront toutefois gagner en spécialisation.

Selon moi, elles pourront ainsi développer des compétences particulières et de nouvelles prises en charge, plus ciblées, notamment pour les auteurs de violences ou encore d'abus sexuels ou de délits liés aux stupéfiants. Le travail sur l'acte en lui-même m'apparaît en effet devoir

être un point essentiel de la prise en charge. Le travail éducatif doit inclure également une vraie réflexion autour du projet de vie et du projet professionnel de chaque mineur.

Cette question doit être, à mon avis, un axe prioritaire. La mise en œuvre de la mesure d'activité de jour (MAJ) y participe déjà.

Enfin les suivis doivent conserver une vraie dimension éducative et non pas se réduire à du contrôle ou de la surveillance. J'espère, d'ailleurs à ce sujet, que le futur code de la justice pénale des mineurs renforcera cet aspect. La dimension éducative n'exclut pas le prononcé de peines lorsque celles-ci



© D.O.R.

sont justifiées. Les notions d'éducation et de sanction ne sont pas antinomiques. La justice des mineurs doit, en effet, rester animée par la volonté d'amener les mineurs délinquants à se construire et à devenir des adultes responsables. ■

GRAND-OUEST PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le Centre d'action éducative et d'insertion de Nantes a organisé le 7 mai une journée d'éducation sécurité routière pour 60 mineurs de Loire-Atlantique pris en charge par la PJJ (secteur public, secteur associatif habilité), les classes relais et l'espace jeunesse de



CREDIT : D.R.

Bouguenais. Co-animés avec la préfecture, le Conseil général, la Mission locale, l'association Avenir Santé et les pompiers de Bouguenais, les ateliers ont porté sur le port de la ceinture, la gestion du stress, la distance de freinage, la conduite d'un deux roues, les équipements, le code de la route et les effets de la consommation de produits psycho-actifs au volant.

CENTRE SUJETS DE DROIT

Le Service territorial de milieu ouvert et d'insertion de Nevers vient de mettre en place un 7^e stage de formation civique. Dans le cadre d'une sanction prononcée par le tribunal pour enfants, 10 mineurs ont assisté pendant 3 jours aux interventions d'un avocat, d'une conseillère Pôle emploi et d'un pompier. A l'issue, tous les participants ont obtenu le diplôme Prévention de secours civiques de niveau 1. Une formation et un document grâce auxquels ils peuvent se sentir, désormais, des sujets de droit à part entière, susceptibles d'aider et d'être aidés.

ILE-DE-FRANCE INSERTION RÉUSSIE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'activité de jour, le Service territorial éducatif d'insertion du Val-d'Oise a suivi un mineur de 17 ans durant 6 mois. Inscrit dans aucun dispositif d'insertion il a pu, grâce à la mission locale et au Centre d'information et d'orientation, intégrer une plateforme de mobilisation dans le BTP et participer à l'atelier scolaire de l'unité éducative d'activités de jour d'Argenteuil. Il suit aujourd'hui une formation préqualifiante en peinture.

SUD-OUEST SAVOIR POUR RÉUSSIR

L'association limousine Savoir pour réussir s'est associée à la PJJ dans le cadre de son action de lutte contre l'illettrisme. Grâce à ce dispositif, un mineur suivi par la PJJ de Haute-Vienne a bénéficié d'un accompagnement de 3 mois au sein de l'espace de socialisation. Il a participé chaque matin aux ateliers collectifs (théâtre et écriture). Cette prise en charge a permis de repérer d'autres difficultés, notamment d'ordre médical. Le mineur va être orienté vers un foyer de post-cure.

GRAND-NORD MINEURS À L'APPEL

17 mineurs de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Quiévrechain ont bénéficié, grâce aux ministères de la Justice, de la Défense et de l'Éducation nationale, le 11 juin, d'une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Souvent exclus de ce dispositif, les mineurs détenus, comme tout Français pendant l'année de ses 17 ans, ont, en présence de tous les corps d'armée représentés, participé

GRAND-EST RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

Encadrés et préparés par deux éducateurs, quatre mineurs de l'Établissement de placement éducatif (EPE) de Metz et deux mineurs suivis par les services de milieu ouvert de Metz et de Sarreguemines, se sont rendus le 11 mai au Struthof, seul camp de concentration sur le territoire français, situé en Alsace, à Natzweiler. Près de 22 000 déportés y sont morts entre 1941 et 1945. Cette visite, qui a fortement marqué les esprits et suscité de nombreuses réactions, a fait l'objet d'une exposition photos à l'EPE le 9 juin en présence des familles.



CREDIT : D.R.

aux activités prévues par la JAPD (test de lecture, initiation aux gestes de premiers secours). A l'issue, chacun a reçu une attestation, exigée pour certaines démarches (bac, permis de conduire).

SUD-EST ESPACE CLINIQUE

Depuis 1999, deux psychologues cliniciens du Centre d'action éducative de Cannes ont mis en place, dans le cadre du dispositif classe relais, un "espace clinique". Un travail préalable est ainsi effectué à partir de groupes de parole d'une dizaine de mineurs au maximum, s'appuyant sur la déscolarisation comme alerte. Des tests cognitifs et de motivation sont réalisés avant chaque début de session. Une restitution est faite au mineur et à sa famille, dans le respect d'une totale confidentialité.

CENTRE-EST PAROLES ET MUSIQUE

A l'issue du concert d'Abd Al Malik le 30 mai, 8 mineurs du CPI (Centre de placement immédiat) de Bourg-en-Bresse (Ain) ont remis au chanteur des textes qu'ils lui ont écrits sur des thèmes comme la paternité ou la perte d'un ami. C'est lors

d'une visite sur le thème de la citoyenneté et de l'Europe, à Strasbourg, qu'ils ont découvert cet artiste, originaire de la ville et engagé contre l'illettrisme. Les mineurs ont alors eu l'envie de créer un atelier d'écriture, encadré par leurs éducateurs.

SUD PERMISSION DE SORTIR



CREDIT : D.R.

Trois mineurs condamnés de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) de Lavour ont bénéficié d'une permission de sortir de deux jours en mai et en juin pour participer à une action éco-citoyenne avec des bénévoles de Caminarem, une association qui propose à des collectivités locales de rendre praticables des chemins de randonnée. Encadrés par un éducateur et un surveillant, les mineurs ont procédé au dessouchage d'arbustes pour permettre aux promeneurs d'emprunter à nouveau trois des chemins communaux de Daux en Haute-Garonne. ■

YVONNE ET BERNARD MILON, FAMILLE D'ACCUEIL DE MINEURS DÉLINQUANTS

Hôtes d'accueil

Après quatorze années d'accueil de mineurs en danger, en 8 ans, ce couple a fait le choix d'accueillir dix-neuf mineurs suivis au pénal par la PJJ.

ELLE EST BRETONNE, il est ch'ti. Yvonne et Bernard voulaient une maison pleine de vie. Pari gagné. Les fêtes familiales chez les Milon c'est minimum vingt personnes : leurs trois enfants et huit petits-enfants, plus les mineurs qu'ils accueillent. « J'aime avoir du monde autour de moi ! », s'enthousiasme Yvonne. Son mari a

« J'ai été embarqué dans cette aventure et la traversée est, ma foi, très agréable ».

C'est au milieu des champs vallonnés de l'Oise que les Milon ont

été domicile. Un petit coin de nature qui déconcerte les mineurs quand ils découvrent que le premier tabac se situe à trois kilomètres. D'abord famille d'accueil pour l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pendant 14 ans, Yvonne et Bernard le sont désormais pour des mineurs placés sous mandat judiciaire (sursis avec mise à l'épreuve, contrôle judiciaire, liberté surveillée préjudicielle). « Aujourd'hui grands-parents, nous ne souhaitons plus accueillir de petits ». Un climat de confiance s'est tout de suite installé avec les éducateurs. « Plus soutenus par la PJJ, nous avons l'impres-

sion de faire partie d'une équipe qui travaille dans l'intérêt du mineur ». Des réunions avec les autres familles ont lieu deux fois par an et des synthèses sont effectuées tous les deux mois. « Les éducateurs référents et Bruno Etié, responsable de l'Unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD), interlocuteur privilégié, sont disponibles 365 jours par an ». Le placement peut durer de 3 jours en urgence à 2 ans.

Aujourd'hui, les Milon partagent leur toit, depuis plusieurs mois, avec Kevin et Thierry, et avec Mickaël, arrivé la veille. « Ces jeunes n'ont, en général, connu personne qui se soit mobilisé pour leur réussite, soulignent-ils. Il faut leur redonner confiance dans les adultes ». Alors Bernard passe beaucoup de temps à faire des conduites au lycée, sur les lieux de stage ou de formation, tandis qu'Yvonne s'occupe de l'intendance de la maisonnée. « Etre famille d'accueil, c'est un travail à plein temps mais de toute façon, les vacances ce n'est pas notre truc ! ». Chez ce garde-champêtre et cette ex-directrice de centre de loisirs, il y a des règles. « Ils ont

«
**Chez nous,
 il y a
 des
 règles**
 »



CREDIT : DPAUSCORE / LAURENCE CAVÉ

leur étage mais c'est notre maison. Nous leur demandons de la respecter. Ils savent que l'on applique la loi le cas échéant. Mais nous mettons tout en œuvre pour qu'ils ne se retrouvent pas en état de récidive ». Pour les repas, pas de deuxième service. « Les horaires doivent être respectés. Nous ne faisons pas hôtel-restaurant ! ». Et si l'envie prend à l'un d'eux de tenter une escapade nocturne, il est vite rappelé à l'ordre par les aboiements de Tzaro.

La famille d'origine n'est jamais dévalorisée. « Nous ne sommes qu'un passage pour permettre à chacun de souffler avant de se retrouver. Quand ils nous quittent, ils doivent être capables de prendre leur vie en main ». L'Oise compte 14 familles d'accueil et 6 lieux de vie, dont celui des Milon qui ouvrira en septembre prochain. Fondé sur la rescolarisation et l'insertion professionnelle, il est déjà baptisé « L'envolée ». ■



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avenirs / DPJJ / Ministère de la Justice - 13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01 - Tél. : 01 44 77 69 78

Directeur de la publication Philippe-Pierre Cabourdin

Rédacteur en chef Amandine Martin • Rédactrice en chef déléguée Laurence Cavé

Rédaction Stéphane Idrac, Eugénie Marie, Guillaume Merzi, Pierre Ferreri

Chargés de communication régionaux Gilles Belair, Claire-Amélie Bertrand, Séverine Chardin, Marine Guinle, Amélie Le Goupil, Alain Margueritte, Emilie Nicolle-Mennrath, Elsa Palandjian, Frédéric Phaura, Magali Tchatat

Réalisation graphique Estelle Aguilera (DICOM) - Alain Jaspard • Impression-Routage Qualipromo

N° ISSN 1956-3094 - Dépôt légal à parution

